



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
municipalité du Canton de Saint-Godefroi tenue le 7 janvier 2025
à la salle Eugène Anglehart à 19h00 :**

Sont présent(e)s : Johanne Horth
Georges Chapados
France Grenier
Laurette Grenier
Nancy Huard

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du maire, M. Gérard Litalien.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière.

2025-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que lu :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024
4. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 9 décembre 2024
5. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 décembre 2024
6. Rapport des dépenses autorisées
7. Correspondance
8. Dons ou commandites
9. Appel de projets : ACTIFS
Pour soutenir la réalisation :
 - d'activités physiques et de loisir actif
 - d'activités physiques de plein airde l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Dépôt de l'appel de projets et autorisation à signer les documents relatifs à l'appel de projets
10. Nomination d'un substitut au conseil de la MRC
11. Couverture cellulaire
12. Reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2024
13. Permission de voirie
14. Grève postale de Postes Canada
15. Rémunération des élu(e)s et du maire - Année 2025
16. Rémunération des employés – Année 2025
17. Paiement des dépenses incompressibles
18. Renouvellement de l'abonnement de la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs pour l'année 2025



No de résolution
ou annotation

19. Renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025
20. Renouvellement de la police d'assurance Municipalité de la FQM Assurances pour l'année 2025
21. Renouvellement du contrat pour les applications Microsoft 365 de PG Solutions pour l'année 2025
22. Renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions pour l'année 2025
23. Renouvellement de l'abonnement de Wolters Kluwer Canada Limited (Code des municipalités, lois principales et complémentaires) pour l'année 2025
24. Renouvellement du contrat Hébergement site Web de SMT Web & Marketing pour l'année 2025
25. Renouvellement du contrat Sécurité sauvegarde infonuagique et sécurité protection anti virus de SMT Web & Marketing pour l'année 2025
26. Adhésion à MUNYS de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025
27. Varia
28. Période de questions
29. Clôture et levée de la séance

2025-002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 2 DÉCEMBRE 2024**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Nancy Huard

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2025-003

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRA-
ORDINAIRES DU 9 DÉCEMBRE 2024**

ATTENDU QUE des copies des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil tenue le 9 décembre 2024 a été remises à tous les membres du conseil au moins 24 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte les procès-verbaux des séances extraordinaires du 9 décembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

2025-004

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRA-ORDINAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE des copies des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil tenue le 18 décembre 2024 a été remises à tous les membres du conseil au moins 24 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE France Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte les procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 décembre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2025-005

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

ATTENDU QUE ces dépenses sont autorisées en vertu du Règlement numéro 283-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 186-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à 961.1 *du Code municipal du Québec*.

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Georges Chapados
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 31 décembre 2024, totalisant 35 119,23 \$
et autorise le paiement des factures;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose trois (3) documents d'information aux membres du conseil.

2025-006

DONS OU COMMANDITES

Aucunes demandes de dons ou de commandites.



No de résolution
ou annotation

2025-007

APPEL DE PROJETS : ACTIFS
POUS SOUTENIR LA RÉALISATION :
• D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE LOISIR ACTIF
• D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEIN AIR
DE L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-
ÎLES-DE-LA-MADELEINE
DÉPÔT DE L'APPEL DE PROJETS ET AUTORISATION À
SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'APPEL DE PROJETS

ATTENDU que l'appel de projets de l'URLS GÎM est du 7 janvier 2025 au 7 février 2025 pour les projets ayant lieu avant le 31 mai 2025;

ATTENDU que le programme ACTIFS offre un soutien financier pour soutenir la réalisation d'activités physiques et de loisir actif et d'activités physiques de plein air;

ATTENDU que la municipalité désire participer au programme ACTIFS de l'Unité régionale de loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité dépose un appel de projets pour le programme ACTIFS pour une demande de soutien financier de 5000,00 \$;

QUE la municipalité autorise la directrice générale, Lumina Horth, à signer tous les documents relatifs à la demande de financement.

2025-008

NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL DE LA MRC

ATTENDU QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

ATTENDU QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité du canton de Saint-Godefroi nomme madame la conseillère Laurette Grenier à titre de substitut au conseil de la MRC de Bonaventure.



No de résolution
ou annotation

2025-009

COUVERTURE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE France Grenier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;



No de résolution
ou annotation

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

2025-010

REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2024

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 88 902 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth
IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité du Canton de Saint-Godefroi informe le ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2025-011

PERMISSION DE VOIRIE

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les différentes normes en signalisation routière lors de travaux en référence au Tome V – Signalisation routière;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;



No de résolution
ou annotation

Les Solutions Municipales Ducharme, Farnham (Qc), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2025-012

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE France Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025, et qu'elle autorise Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière à signer les permis.

GRÈVE POSTALE DE POSTES CANADA

CONSIDÉRANT que la grève postale de Postes Canada a causé des perturbations majeures dans les services de livraison de courrier et de colis, affectant le fonctionnement des entreprises et des ménages de la région;

CONSIDÉRANT que de nombreuses entreprises locales dépendent des services postaux pour la réception de commandes, l'envoi de factures, de paiements et d'autres communications essentielles à leurs opérations;

CONSIDÉRANT que ces interruptions ont engendré des retards significatifs, entraînant des répercussions économiques négatives, notamment pour les petites et moyennes entreprises dans les secteurs de la vente au détail, de la distribution et du commerce électronique;

CONSIDÉRANT que les résidents de la région, notamment les communautés vulnérables telles que les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap ou celles ayant un accès limité à Internet, ont été particulièrement touchés par les retards dans la réception de documents essentiels à leur quotidien;

CONSIDÉRANT que la collaboration entre Postes Canada, les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que les associations d'entreprises locales, est cruciale pour minimiser les impacts économiques et sociaux de cette situation;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi exprime son appui aux efforts visant à rétablir rapidement les services postaux et exhorte les parties impliquées à parvenir à une résolution équitable et durable du conflit afin d'éviter de futures perturbations.



No de résolution
ou annotation

2025-013 RÉMUNÉRATION DES ÉLU(E)S ET DU MAIRE – ANNÉE 2025

ATTENDU que la municipalité du canton de Saint-Godefroi suit l'indice des prix à la consommation du Québec (IPC) prise sur le site internet, pour le mois d'**octobre 2024, qui était de 2,00 %**;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise l'ajustement de salaire des élu(e)s et du maire de **3,00 % pour l'année 2025**.

2025-014 RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS – ANNÉE 2025

ATTENDU que la municipalité du canton de Saint-Godefroi suit l'indice des prix à la consommation du Québec (IPC) prise sur le site internet, pour le mois d'**octobre 2024, qui était de 2,00 %**;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE France Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise l'ajustement de salaire des employés de **3,00 % pour l'année 2025**.

2025-015 PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU QUE les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes et/ou inévitables en raison d'obligations et/ou engagements que la municipalité a contractés, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses pour le bon fonctionnement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Georges Chapados
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements des dépenses incompressibles ci-après décrites jusqu'à concurrence du montant adopté au Budget 2025 :

- Rémunérations et allocations du maire et des conseiller(ère)s;
- Salaire de la directrice générale;
- Salaire de l'inspecteur municipal;
- Salaire du greffier-trésorière;
- Salaire du concierge;
- Salaire des employés de voirie;
- Salaire des autres employés;
- Déneigement (pelletage) de l'entrée du bureau municipal et de la salle Eugène Anglehart;
- Contrat pour l'enlèvement des ordures;
- Contrats de déneigement;
- Assurances collectives (au poste contribution de l'employeur);
- Contributions de l'employeur;
- Quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supramunicipaux;
- Sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale;
- Dépenses d'électricité et de chauffage;
- Dépenses de télécommunication;



No de résolution
ou annotation

- Frais reliés aux services de la Sécurité du Québec;
- Dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);
- Location du photocopieur;
- Terminal Point de Vente;
- Frais de poste.

2025-016

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BAIE-DES-CHALEURS POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU que l'abonnement de la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs vient à échéance le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité renouvelle l'abonnement de la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs pour l'année 2025 et autorise le paiement d'une somme de 137,97 \$ taxes incluses.

2025-017

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU que l'adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) vient à échéance le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité renouvelle l'adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025 et autorise le paiement d'une somme de 1 125,87 \$ taxes incluses.

2025-018

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE MUNICIPALITÉ DE LA FQM ASSURANCES POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU que la police d'assurance Municipalité de la FQM Assurance vient à échéance le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Nancy Huard

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité renouvelle la police d'assurance Municipalité de la FQM Assurances pour l'année 2025 et autorise le paiement d'une somme de 7 865,44 \$ taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

2025-019 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LES APPLICATIONS
MICROSOFT 365 DE PG SOLUTIONS POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU que le contrat pour les applications Microsoft 365 de PG Solutions vient à échéance le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE France Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité renouvelle le contrat pour les applications Microsoft 365 de PG Solutions pour l'année 2025 et autorise le paiement d'une somme de 181,66 \$ taxes incluses.

2025-020 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET
SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS POUR
L'ANNÉE 2025**

ATTENDU que le contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions vient à échéance le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Georges Chapados
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité renouvelle le contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions pour l'année 2025 et autorise le paiement d'une somme de 7 602,15 \$ taxes incluses.

2025-021 **RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT DE WOLTERS
KLWER CANADA LIMITED (CODE DES MUNICIPALITÉS,
LOIS PRINCIPALES ET COMPLÉMENTAIRES) POUR L'ANNÉE
2025**

ATTENDU que l'abonnement du de Wolters Kluwer Canada limited (Code des municipalités, lois principales et complémentaires) vient à échéance le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité renouvelle l'abonnement de Wolters Kluwer Canada Limited (Code des municipalités, lois principales et complémentaires) pour l'année 2025 et autorise le paiement d'une somme de 1 620,15 \$ taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

2025-022

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT HÉBERGEMENT SITE
WEB DE SMT WEB & MARKETING POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU que le contrat d'hébergement du site Web de SMT Web & Marketing vient à échéance le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité renouvelle le contrat Hébergement site Web de SMT Web & Marketing pour l'année 2025 et autorise le paiement d'une somme de 1 519,97 taxes incluses.

2025-023

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SÉCURITÉ SAUVEGARDE
INFONUAGIQUE ET SÉCURITÉ PROTECTION ANTI VIRUS DE
SMT WEB & MARKETING POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU que le contrat Sécurité sauvegarde infonuagique et sécurité protection anti virus vient à échéance le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité renouvelle le contrat Sécurité sauvegarde infonuagique et sécurité protection anti virus de SMT Web & Marketing pour l'année 2025 et autorise le paiement d'une somme de 1 264,73 \$ taxes incluses.

2025-024

**ADHÉSION À MUNYS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU que MUNYS est un tableau de bord en gestion municipale, il permet d'accéder à une liste personnalisée de nos obligations, spécifiquement adaptée à notre type d'organisation. De plus, Munys représente une ressource inestimable pour optimiser la gestion municipale et simplifier vos tâches administratives;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE France Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité adhère à MUNYS de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025 et autorise le paiement d'une somme de 465,65 \$ taxes incluses.

VARIA

Aucun sujet.



No de résolution
ou annotation

PERIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19h20 à 19h24.

2025-025

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h25.

« Je, Gérard Litalien, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Gérard Litalien
Maire

Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière